le cnam
CEET

Centre d'études de l'emploi et du travail

Connaissance de l'emploi 2010

Mobilité et stabilité sur le marché du travail : une dualisation en trompe-l'œil

#75 - décembre 2010 - Thomas Amossé et Mohamed-Ali Ben Halima

Au tournant des années 2000, les diagnostics concernant l'évolution de la mobilité sur le marché du travail français étaient divergents et incertains.
Dix ans après, les enquêtes Emploi de l'Insee de 1982 à 2009 permettent d'appréhender ces questions avec plus de recul.
Elles révèlent une évolution duale. D'un côté, on observe une hausse de la mobilité (changements d'employeur, transitions depuis ou vers le chômage), qui est restée au cours des années 2000 à un niveau plus élevé qu'antérieurement. De l'autre, la part des travailleurs stables, i.e. qui ont passé plus des trois quarts de leur carrière chez le même employeur, a aussi augmenté. Mais cette stabilité s'est concentrée sur les générations nées entre 1944 et 1963.
Avec le départ en retraite de ces générations, la dualisation risque de s'effacer : il y aurait davantage de mobiles et moins de stables sur un marché du travail désormais moins rigide, ce que certains espèrent, mais aussi moins protecteur, ce que d'autres redoutent.

+ Télécharger le pdf

Intermittents du spectacle et assurance-chômage : retour sur un diagnostic convenu (1980-2003)

#74 - novembre 2010 - Mathieu Grégoire

Le système d'indemnisation-chômage des intermittents du spectacle est régulièrement présenté comme intrinsèquement déséquilibré.
En favorisant la précarisation des emplois et la baisse des salaires, il provoquerait un recours toujours plus accentué à l'indemnisation, alimentant un déficit toujours plus important.
Une analyse des données portant sur les années 1980 à 2003 révèle que le constat d'une baisse des salaires et des volumes d'emplois sur cette période relève d'un artefact statistique : la part des intermittents les plus « précaires » n'augmente pas mais gagne en visibilité dans l'appareil statistique. De nombreux indicateurs montrent en réalité une sortie progressive de la précarité pour les plus fragiles et leur intégration dans un régime d'indemnisation qui ne concernait, au début des années 1980, que quelques-uns.
L'accroissement du déficit du régime ne doit donc pas être interprété comme la manifestation d'un prétendu caractère explosif. Tout laisse penser qu'il résulte de la montée en charge d'un dispositif qui n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière.

➕ **Télécharger le pdf**

Cinquante ans de négociations professionnelles sur l'emploi

#73 - octobre 2010 - Jacques Freyssinet

La négociation interprofessionnelle sur l'emploi occupe en France une place exceptionnelle si l'on compare à la situation de la quasi-totalité des pays européens. D'une part, elle couvre un champ très vaste : indemnisation du chômage, formation professionnelle continue, gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), aménagement et réduction du temps de travail… D'autre part, elle est active depuis un demi-siècle, avec des hauts et des bas qui sont fonction de la conjoncture économique et de l'état du marché du travail. Si le contenu des accords a évolué, le fractionnement des thèmes de négociation a longtemps été un obstacle à leur efficacité.
Alors qu'en janvier 2008 un progrès majeur avait été réalisé dans le sens d'une négociation multidimensionnelle, le choc de la crise économique semble avoir remis en cause cette dynamique.

➕ **Télécharger le pdf**

Le licenciement pour motif économique est-il juridiquement risqué en France ?

#72 - septembre 2010 - Bernard Gomel, Dominique Méda et Evelyne Serverin

Les difficultés réelles ou supposées des entreprises françaises à licencier ont nourri nombre de réformes du droit du travail. L'idée selon laquelle les obstacles juridiques aux licenciements économiques et les risques judiciaires auxquels les employeurs s'exposeraient seraient trop importants a pu permettre de justifier des projets d'assouplissement des modalités et des formes de rupture des contrats de travail.
Un ouvrage pluridisciplinaire, L'emploi en ruptures, dont ce numéro présente quelques résultats*, permet d'éclairer ces questions. Il montre, entre autres choses, que le juge n'a pas le pouvoir de se substituer à l'employeur et que le contentieux relatif aux licenciements diminue régulièrement depuis vingt ans.

➕ **Télécharger le pdf**



Les numéros parus

+ 2018
+ 2017
+ 2016
+ 2015
+ 2014
+ 2013
+ 2012
+ 2011
+ 2010
+ 2009
+ 2008
+ 2007
+ 2006
+ 2005
+ 2004

https://ceet.cnam.fr/publications/connaissance-de-l-emploi/connaissance-de-l-emploi-2010-949406.kjsp?RH=1507626